

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **17 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-sept juin**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaients présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

**Pouvoirs** : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Frédéric DUPLÉIX

**Excusé(e)s** :

**Absents** :

**Date de convocation** : 09 juin 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

## **Objet : Subvention voyage scolaire**

Vu la demande transmise par le collège de CROCQ, le 27 avril 2022, sollicitant l'aide financière de la collectivité pour les familles domiciliées sur le territoire de la commune pour la réalisation d'un voyage scolaire proposé par l'association sportive.

Un enfant est concerné. Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide financière de quatre-vingts euros (80 €) pour cet enfant domicilié sur le territoire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE en rappelant que cette somme sera versée directement à la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le versement de la somme de quatre-vingts euros au profit de famille domiciliée sur la commune, ayant un enfant participant au voyage scolaire proposé par l'association sportive du collège.
- **AUTORISE** le Maire à verser la subvention à la famille sur présentation d'un justificatif attestant la réalisation du voyage.